

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction générale de l'environnement est constituée

A la suite de la décision du Conseil d'Etat de créer une Direction générale de l'environnement, cette nouvelle entité sera opérationnelle dès le premier janvier 2013. La future organisation conduira de manière coordonnée les prestations de trois anciens services et de l'Unité des dangers naturels, en les réorganisant en trois domaines d'action: celui de l'énergie; celui de l'environnement industriel, urbain et rural et celui des ressources et du patrimoine naturels. Ce rapprochement augmentera la capacité de conduite stratégique dans ces domaines essentiels.

La future Direction générale de l'environnement (DGE) franchit une nouvelle étape en vue de sa réalisation complète d'ici à la fin de l'année 2013. Le Conseil d'Etat a annoncé le 23 juin 2011 sa décision de regrouper les quatre entités appelées à former son périmètre d'action. Dès le 1er janvier 2013, le Service des eaux, sols et assainissement (SESA), le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) ainsi que l'Unité des dangers naturels (UDN) seront réunis sous une direction unique en charge de trois grands domaines de prestations aux finalités distinctes.

A cet effet, la direction générale, appuyée par une division de support stratégique et une division de soutien administratif, coordonnera les activités de trois nouvelles directions, à savoir la Direction de l'énergie, la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural ainsi que la Direction des ressources et du patrimoine naturels.

Ce rapprochement répond à la volonté du Conseil d'Etat de coordonner au mieux la politique environnementale et énergétique du canton. Les synergies attendues permettront de simplifier le pilotage des prestations et de gérer plus rationnellement les ressources à disposition, tout en augmentant la capacité de conduite stratégique dans le cadre défini par le programme de législature du Gouvernement. Le regroupement des compétences et la direction centralisée faciliteront aussi la gestion de thématiques concernant plusieurs départements, comme la planification des énergies renouvelables ou la gestion des risques liés aux dangers naturels.

La mise au concours des postes de directeur-trice de l'énergie et de directeur-trice de l'environnement industriel, urbain et rural interviendra dans les jours à venir. La

direction des ressources et du patrimoine naturels sera quant à elle assurée par le directeur général, Cornelis Neet, avec l'appui de Jean-François Jaton, actuel chef du Service des eaux, sols et assainissement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 novembre 2012

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, 021 316 43 77